

ARDENNE rives de mag



Mesdames, Messieurs,

Le trimestre écoulé a été riche en actualités diverses pour Ardenne Rives de Meuse. Vous constaterez, dans ce 72ème numéro de notre Mag' que nous insistons sur des sujets techniques tels que le PIG (Programme d'Intérêt Général) qui vise à améliorer l'habitat privé, ou sur l'obligation pour les prestataires ou fournisseurs de notre Communauté d'avoir, désormais, recours à la facture électronique. Les normes, en France, évoluent sans cesse et il est de notre devoir de vous en informer et d'en décrypter la complexité afin de vous faciliter le quotidien, que vous soyez un habitant ou une entreprise. C'est la raison d'être d'une collectivité territoriale qui est au service de sa population et de ses forces vives.

Nous ferons, également, entendre une voix forte au sein du Syndicat Mixte SCOT Nord Ardennes qui doit fixer, à moyen terme, dans un document d'urbanisme, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), la vocation des territoires du Nord de notre Département. Ce document a une importance capitale et mon élection en tant que 1er Vice-Président de ce Syndicat, aux côtés de mes collègues, nous permettra de travailler activement à l'avenir de notre Pointe des Ardennes.

En outre, dans un domaine plus artistique, nous commençons à capitaliser sur la politique d'accueil des tournages que nous avons lancée il y a environ trois ans : deux épisodes de la saison 2 des « Rivières Pourpres », qui seront diffusés sur France 2, ont été tournés sur plusieurs communes de notre Communauté. Nous avons eu le plaisir d'accueillir pendant 17 jours l'équipe de tournage, les acteurs, dont le célèbre Olivier MARCHAL et sa collègue Erika SAINTE. Ce fut un beau souvenir pour toutes les participantes et participants qui ont apprécié la qualité d'accueil de notre Pointe.

Enfin, la saison touristique redémarre avec l'ouverture prochaine de Charlemont, Citadelle de Givet qui proposera quelques nouveautés comme vous pourrez le constater. Mais c'est aussi le Charlemagne qui navigue à nouveau sur la Meuse, avec de nouvelles formules proposées par l'Office de Tourisme Communautaire Val d'Ardenne qui l'a repris en gestion. Je m'y étais engagé lors de mes vœux, c'est chose faite. J'en profite, ici, d'ailleurs, pour remercier l'équipe de l'Office qui a travaillé très activement pour permettre au bateau de pouvoir dérouler sa saison touristique dans les meilleures conditions.

Voilà, il me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne découverte de ce nouveau numéro d'Ardenne Rives de Mag, tout en vous rappelant, au passage, que désormais, Radio FUGI, réalise et diffuse sur les réseaux sociaux des vidéos de type Journal Télévisé ou de promotion de notre territoire sous l'appellation « Pointe Infos ». Il s'agit d'une excellente initiative de sa part qui permet de mettre en valeur par l'image les ressources formidables que notre territoire et sa population ont à offrir. Longue vie à Pointe Infos donc!

Bonne lecture à toutes et à tous!

Bernard DEKENS



LE TRIMESTRE

- p. 4 Dossier: Habitat & Urbanisme
- p.7 Mise en place d'une action de prévention secondaire des addictions sur le territoire
- p. 8 La facture électronique
- p. 10 Création du SCoT Nord Ardennes
- p.11 Le Plan Climat Air Energie Territorial
- p. 13 Accueil du tournage de la série"Les rivières pourpres"
- p.14 Pages santé



RÉDACTEUR EN CHEF Richard SZWAJCER

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT Stéphanie YOL

MAQUETTISME - CRÉATION Caroline PETIT

COMITÉ DE LECTURE

Bernard DEFORGE Didier BERTOLUTTI Jean-Bernard ROSE Ginette DEFAUT Richard SZWAJCER Stéphanie YOL

IMPRIMEUR

Fusion Graphic

CRÉDITS PHOTO

Ardenne Rives de Meuse Illustration : Freepik

DÉPÔT LÉGAL n°72 135/92







VENTE DE BACS DE TRI À TARIFS PRÉFÉRENTIELS



Initialement, lors du lancement du service de vente de bacs de tri, les délais de livraison étaient de 3 semaines. Ces bacs remportant un vif succès, les délais de livraison ont considérablement augmenté (environ 3 mois actuellement). Notre Communauté s'excuse pour les retards occasionnés mais se félicite de cet engouement qui ne peut être que bénéfique pour l'environnement, en réduisant la production de sacs de tri jetables (toutefois recyclables).

Néanmoins, si vous souhaitez obtenir vos bacs plus rapidement et si vous êtes en mesure de vous déplacer, il est possible de les récupérer les mercredis et vendredis après-midi, dans les locaux administratifs de la Communauté de Communes, **sur rendez-vous** en contactant le service Environnement au 03.24.41.50.90.

Habitat: DE NOUVELLES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Afin de résorber les situations de mal-logement dans le département et de répondre aux enjeux d'économies d'énergie et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, le Conseil Départemental des Ardennes, l'ANAH (Agence Nationale de l'habitat) et leurs partenaires, ont lancé officiellement un nouveau programme départemental d'amélioration de l'habitat privé : le P.I.G (Programme d'Intérêt Général).

QU'EST CE QUE LE P.I.G?

Il s'agit de rénover plus de 2 000 logements ardennais d'ici à 2021, avec une enveloppe financière d'aides aux travaux de plus de 24.5 M€.

Les 8 EPCI des Ardennes (Communautés de Communes et Communautés d'agglomération), la Région Grand-Est et la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes sont partenaires de cet ambitieux projet qui a pour vocation d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de travaux et de mobiliser des subventions pour les financer.

Ce nouveau programme a plusieurs objectifs:

- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- lutter contre la précarité énergétique
- aider les copropriétés fragiles
- permettre l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- lutter contre la vacance de logements

Il vous permet d'obtenir des conseils gratuits et personnalisés, des aides financières importantes, des prêts incitatifs et des avantages fiscaux.



QUI EST CONCERNÉ?

Propriétaires occupants :

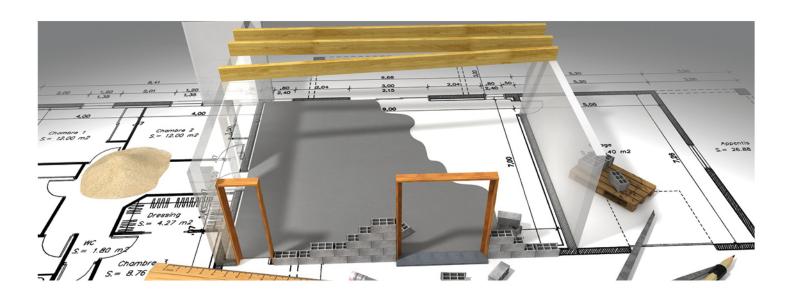
- Pour réaliser des économies d'énergie.
- Pour prendre en compte des situations d'inconfort ou de perte d'autonomie
- Respectant un certain plafond de ressources.

Propriétaires bailleurs :

- Pour réaliser des économies d'énergie et résoudre des situations d'inconfort.
- Proposant un loyer maîtrisé.

Copropriétés:

- Pour réaliser des économies d'énergie.
- Pour les copropriétaires et syndicats de copropriétés fragiles.



POUR QUELS TRAVAUX?

- Amélioration énergétique
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Mise aux normes de logements dégradés

LES PERMANENCES

Des permanences d'information au sein des mairies de Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand, Revin, Fumay, Haybes ainsi que dans les locaux communautaires de Givet (BASE - PACOG - route de Philippeville) sont organisées les lundis de 9h30 à 11h30 (voir planning ci-contre).

Ces permanences ont pour objectif de répondre aux différentes questions relatives au programme et de remplir une fiche de premier contact qui sera transmise à Urbam Conseil, prestataire en charge de l'instruction des dossiers.

Des permanences téléphoniques sont également proposées les mardis et jeudis matin au 03.24.41.50.90.

Toute demande d'information peut également être adressée par mail : opah@ardennerivesdemeuse.com

CALENDRIER 2019

MAI

Lundi 6 mai

Lundi 13 mai Lundi 20 mai Lundi 20 mai Mairie de VIREUX-WALLERAND BASE - GIVET Mairie de REVIN Mairie de FUMAY

JUIN

Lundi 03 juin

Lundi 17 juin Lundi 17 juin Lundi 24 juin Mairie de VIREUX-MOLHAIN Mairie de HAYBES Mairie de REVIN BASE – GIVET

















Urbanisme: UN SERVICE QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS

Suite au transfert de l'instruction des actes d'urbanisme de l'État vers les collectivités locales, seize communes du territoire ont signé une convention les liant au service instructeur pour l'instruction de leurs actes (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme opérationnels). En 2018, le service a instruit environ 350 dossiers. Ce dernier est composé de 3 agents dont deux instructeurs.

Les activités peuvent se résumer ainsi:

- Conseil au public, aux professionnels et aux élus.
- Réception du public, des professionnels et des élus sur des questions relatives aux autorisations d'urbanisme.

L'accueil est à la fois physique (sur RDV uniquement) et téléphonique :

- Accueil téléphonique (03.24.41.50.90) : les mardis et jeudis matin de 9h à 11h15
- Accueil physique (sur RDV uniquement) : les mardis et jeudis après-midi de 14h à 16h

Possibilité d'obtenir des rendez-vous en dehors de ces journées et de ces plages horaires.

Il est rappelé toutefois, que le guichet unique reste la mairie. Les administrés peuvent y recueillir toutes les informations utiles ainsi que les imprimés nécessaires pour établir leur dossier (permis de construire, déclaration préalable...).

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DES BATÎMENTS DE FRANCE



La Communauté de Communes et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Ardennes (UDAP), mettent en place une permanence mensuelle de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette permanence, uniquement sur rendezvous, est ouverte aux habitants ayant des projets de travaux (construction, rénovation, réhabilitation...), dans les communes concernées par des monuments historiques. Elle est assurée par Madame l'Architecte des Bâtiments de France, alternativement, à Givet Fumay et Revin.

Pour la prise de rendez-vous ou toute information utile, veuillez prendre contact avec le service instructeur de la Communauté de Communes, au 03.24.41.50.90, ou par mail :

service.ads@ardennerivesdemeuse.com

Programmation des prochaines permanences qui se tiendront de 9h30 à 11 h00 :

- Jeudi 16 mai 2019, permanence à la mairie de Revin (cour de la mairie)
- Jeudi 20 juin 2019, permanence au BASE (route de Philippeville à Givet)

Mise en place d'une action de PRÉVENTION SECONDAIRE DES ADDICTIONS SUR LE TERRITOIRE

Il s'agit d'une convention en partenariat avec le Centre Social « Le Lien » de Vireux-Wallerand et la commune de Beauraing pour la mise à disposition d'une psychologue.



Depuis 2012 et dans le cadre de notre compétence de prévention des addictions, une psychologue, disposant d'une formation universitaire en sciences humaines (psychologie, criminologie, ...), est mise à disposition du centre social Le Lien, par la commune de Beauraing.

La psychologue assure sur le territoire, notamment, le suivi psychologique pour toute personne concernée de près ou de loin par des problèmes d'addictions, l'animation de réunions d'équipe mensuelles, l'animation de rencontres théorico-pratiques trimestrielles,...

Ce poste est financé, entièrement, par la Communauté de Communes.

Une convention de partenariat est signée, chaque année, avec le Centre Social « Le Lien » de Vireux-Wallerand, la commune de Beauraing et notre Communauté. La convention 2019 a été signée le jeudi 20 décembre 2018 en présence de Monsieur Marc LEJEUNE, Bourgmestre de Beauraing et Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Faire face à sa dépendance, un premier pas!

Soutien psychologique aux personnes concernées par l'addiction.

Confidentiel, anonyme et gratuit.

PERMANENCES à Fumay, Givet, Vireux-Wallerand

Informations - Contact au 06 99 38 72 24









Facture électronique:

UNE OBLIGATION POUR TOUTES LES ENTREPRISES D'ICI 2020

La facture électronique figure au Plan France Numérique, un plan national visant à accélérer la dématérialisation des démarches administratives et renforcer la compétitivité des entreprises par le numérique.

En 2017, seul l'Etat était tenu d'assurer la prise en charge des factures électroniques. Cette obligation a été étendue aux collectivités territoriales et à tous les établissements publics depuis le 1^{er} janvier 2017.

POURQUOI UN TEL DISPOSITIF?

Ce dispositif a été instauré dans un souci de réduction des coûts, mais également dans l'idée de déployer un système de facturation simple, rapide et limitant les intermédiaires.

Le législateur a prévu un calendrier réglementaire et progressif selon la taille des entreprises pour la mise en place de cette obligation.

Le dispositif de la facturation électronique a débuté au 1^{er} janvier 2017, et devrait s'achever en 2020 :

- 1er janvier 2017 : obligation pour les grandes entreprises et les personnes publiques ;
- 1^{er} janvier 2018: obligation pour les entreprises de taille intermédiaire
- 1^{er} janvier 2019: obligation pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés et CA<50 millions d'euros)
- 1er janvier 2020 : obligation pour les micros entreprises. (-10 salariés et CA<2 millions d'euros)

Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, que vous soyez fournisseur ou prestataire de services pour la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse ou pour les Communes, et quelle que soit votre taille ou votre activité, vous devrez transmettre vos factures obligatoirement électroniquement pour en recevoir le paiement. Aucun autre moyen de transmission ne pourra être accepté par les services publics.



COMMENT PROCÉDER?

Pour cela, l'Etat a confié à la l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'État), le développement d'une plateforme spécifique sur le web :

www.chorus-pro-gouv.fr

Chorus Pro permet:



- le dépôt ou la saisie d'une facture
- le suivi du traitement des factures
- l'ajout de pièces complémentaires nécessaires au traitement de la facture
- la consultation des engagements émis par les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics.

Le portail est mis gratuitement à la disposition de l'ensemble des fournisseurs de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics.

La démarche est simple et se fait en 3 étapes :

- 1. Créer votre profil utilisateur sur Chorus Pro;
- 2. Rattacher votre structure commerciale à votre profil;
- 3. Déposer une facture.

(Les 2 premières étapes étant nécessaires uniquement lors de votre première connexion au portail).

Pour vous accompagner dans cette démarche, la Communauté de Communes a déjà mis en ligne sur son site internet, le lien vers ce portail vous permettant de déposer vos factures.

Les fournisseurs qui ne sont pas encore soumis à l'obligation ont tout de même la possibilité, s'ils le souhaitent, de déposer leurs demandes de paiement via Chorus Pro.

ATELIERS FORMATION-INFORMATION

Afin de vous aider au mieux, la Communauté de Communes organisera prochainement, en lien avec la Trésorerie de GIVET et FUMAY, une série d'ateliers de formation-information, au cours desquels il sera possible de créer votre profil.

Si vous êtes intéressé pour suivre l'un de ces ateliers, vous pouvez dès à présent envoyer un mail pour vous inscrire à l'adresse suivante :

cise@ardennerivesdemeuse.com



Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises 43 rue Pasteur - 08320 VIREUX-MOLHAIN Tel : 03.24.42.67.67

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Vous pouvez déjà effectuer le paiement en ligne des titres de perception reçus pour l'accueil de vos enfants dans les Sites Multi-Accueil de Givet, Vireux-Wallerand, Fumay et Revin et prochainement vos loyers, si vous êtes locataire de la Communauté, sur le site internet **www.ardennerivesdemeuse.com**

Le Syndicat Mixte SCOT NORD ARDENNES CONSTITUÉ

Le Schéma de Cohérence Territoriale, ou SCoT est un document d'urbanisme instauré en 2000 par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains et renforcé depuis par d'autres textes de loi. C'est le cadre de référence de l'évolution du territoire, fixant à moyen terme (environ 10/15 ans) la vocation des territoires et leur organisation.

QU'EST-CE QUE LE SCOT?

Document de planification intercommunale, il fait le lien entre les différentes politiques publiques d'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, du développement économique, de l'environnement, ou encore de l'organisation de l'espace, afin d'assurer leur cohérence, dans une perspective de développement durable. C'est un enjeu pour notre Communauté non couverte par un SCoT où le principe d'urbanisation s'applique et s'est trouvé renforcé à compter du 1er janvier 2017.

Le 29 mars 2019 s'est tenu le premier Comité Syndical du Syndicat Mixte fermé du SCoT Nord Ardennes, ouvert par M. Boris RAVIGNON, Président d'Ardenne Métropole. Présidé par le doyen de la séance, M. Bernard DEFORGE, Maire de Hargnies, le Comité Syndical a élu son président, M. Didier HERBILLON, Maire de Sedan.

Ce dernier étant absent, après la désignation des Vices-Présidents, la séance s'est poursuivie sous la présidence du 1^{er} Vice-Président M. Bernard DEKENS, Maire de Vireux-Wallerand et Président de notre Communauté.

À SUIVRE : le Comité Syndical du SCoT Nord Ardennes se prononcera sur les modalités d'élaboration du schéma au mois d'avril/mai.



LES MEMBRES DU SCOT



Après de longs échanges notamment avec le préfet des Ardennes, le département sera couvert par deux SCoT, le SCoT Sud et le SCoT Nord, lequel regroupe 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI):

- Ardenne Métropole
- Ardenne Rives de Meuse
- Ardennes Thiérache
- Portes du Luxembourg
- Vallées et Plateau d'Ardenne

10 - ARDENNE rives de mas

Le PCAET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

QU'EST-CE QUE LE PCAET?

Ce plan de planification a pour but d'atténuer et de prévenir les effets du changement climatique. Il s'agit donc d'un projet de développement durable local construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il s'articule autour de plusieurs axes d'actions:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- · la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables



Au-delà, le PCAET peut être porteur de développement économique, d'emploi, d'attractivité, de bienvivre et participer ainsi à la capacité du territoire à faire face aux grandes dynamiques et changements.

OÙ / AVEC QUI ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et désigne les Communautés de Communes ou intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme coordinatrices de la transition énergétique. Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens) seront mobilisés et impliqués.

Notre Communauté de Communes pouvait porter seule son plan ; elle a toutefois pris la décison de travailler avec les EPCI formant le SCoT Nord Ardennes. En effet, les 5 EPCI à fiscalité propre ont reconnu que le périmètre du SCoT constituait un lieu privilégié d'échanges et de co-construction dans le but d'une mise en cohérence des actions et intérêts de chacun face au SRADDET*

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires : c'est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable à l'échelle de la région Grand-Est et concerne un ensemble de thématiques : aménagement du territoire, transports et mobilités, climat-air-énergie, biodiversité – eaux et prévention – gestion des déchets.

COMMENT?

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le Plan Climat est mis en place pour une durée de 6 ans.

Officiellement engagée, par délibération du conseil de Communauté, l'élaboration du PCAET se déroulera sur l'année 2019 et partie de 2020. L'État était informé de notre retard.

Des dispositifs de communication seront développés pour informer sur l'avancement du projet et pour inciter à y participer. Lors de la phase de définition du programme d'actions, la concertation sera ouverte à l'ensemble des acteurs et habitants du territoire. Les modalités de la concertation feront l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté prochainement.

La Communauté, consciente de l'obligation législative, ne peut détacher de ce plan d'action les intérêts locaux et ceux du CNPE de Chooz.

Ainsi, au cas particulier du territoire de notre Communauté, une cellule de travail relative à la place et l'action du CNPE dans le PCAET, sera instaurée en liaison avec lui. Elle pourra être élargie à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA) et aux autres producteurs d'énergie locaux.

DÉCLARATION DE REVENUS



Pour la déclaration de revenus 2019, l'Etat français a généralisé **l'obligation de télédéclarer ses revenus en ligne.** La déclaration papier n'est utilisable que dans des cas bien précis pour les personnes, par exemple, ne disposant pas d'accès internet dans leur résidence principale ou résidant dans une zone dite blanche, à savoir une zone où aucun service mobile n'est accessible.

Toutefois, même pour les personnes disposant d'un accès internet à domicile, la télédéclaration peut constituer une difficulté, notamment pour les seniors.

Notre Communauté, depuis le 1^{er} janvier 2017 a pris la compétence des Maisons de Services au Public (MSAP).

Afin de pouvoir assister les personnes en difficulté pour télédéclarer leurs revenus sur internet, les 5 MSAP du territoire sont ouvertes selon les horaires suivants :

| MSAP | LIEU | OUVERTURE |
|----------------|--|---|
| REVIN | Centre social d'Orzy Chemin du Vieux Chêne | Lundi au Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 |
| VIREUX-MOLHAIN | Centre social Le Lien, 13 avenue Roger Posty | Lundi au Jeudi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 Vendredi 9h à 12h et 13h30 à 16h15 |
| GIVET | Centre Socio Culturel L 'Alliance 2 rue Jean-Jaurès | Lundi, Mercredi, Jeudi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 Mardi 13h30 à 18h30 Vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h |
| FUMAY | Centre social de Fumay Charnois, Rue Francis de Pressencé | Lundi au jeudi 9h à 12h et de 14h à 17h Vendredi 9h à 12h et de 14h à 16h30 |
| HARGNIES | Mairie 25 rue Gabriel Brichet | Tous les mercredis de 9h à 12h |

À L'ASSAUT DE CHARLEMONT



Le site vous ouvre ses portes dès les week-end de mai. De nombreux aménagements ont été effectués depuis la saison dernière, afin d'accueillir au mieux les visiteurs et rendre la découverte du site plus agréable.

Nouveauté 2019 : cette année, des randonnées d'une heure, en trottinette électrique tout-terrain, vous sont proposées tous les jours d'ouverture du site.

Baludik: Optez pour une balade ludique sous forme de jeu de piste, et entrez dans la peau d'un soldat! Aux côtés de Charli, vous allez voyager dans les époques et accomplir différentes missions.

HORAIRES D'OUVERTURE

LES WEEK-END DE MAI DU 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE

De 10h30 à 18h30 (fermé le mardi) Dernière entrée pour la visite à 16h30

Visites libres et audioguidées Visites guidées tous les jours sauf le mardi à 11h, 14h et 16h

www.charlemont-citadelle-de-givet.fr - Tél: +33 (0)3 24 56 96 87

Accueil du tournage de la série "LES RIVIÈRES POURPRES"

Le tournage de la deuxième saison de la série "Les Rivières Pourpres", diffusée sur France 2 et réalisée par Olivier BARMA avec Olivier MARCHAL et Erika SAINTE, s'est déroulé sur notre territoire. Une belle occasion de découvrir les coulisses d'un tel tournage...



Accompagnée par le Bureau d'accueil des tournages, la société de production Storia Télévision est venue tourner 2 épisodes de la saison 2, pendant 17 jours sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

Les équipes de production y ont trouvé des décors et des solutions logistiques avec l'aide du Bureau d'accueil des tournages de l'Agence culturelle Grand Est et de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (membre du réseau Plato).

Pour rappel, notre territoire a déjà accueilli plusieurs tournages dont "La folle histoire de Max et Léon" ou encore l'émission "Garde à vous" en 2015.

Suite à une annonce de casting, des figurants ont été recrutés pour participer au tournage. Certains ont alors eu la chance de se glisser dans la peau d'un prêtre, d'une religieuse, d'un choriste, d'un policier, d'un expert scientifique, ...



Le tournage a débuté à Givet puis a continué à Vireux-Molhain, au niveau de la collégiale. Le Président de la Communauté, Bernard DEKENS, et son Vice-Président, Fabien PRIGNON, en ont profité pour rendre visite à l'équipe et, évidemment, à Olivier MARCHAL. Plusieurs scènes ont également eu lieu à Fumay, Haybes et à Hargnies.

Il ne nous reste plus qu'à patienter jusqu'à la fin de l'année pour voir la diffusion des épisodes!







Planning des CONSULTATIONS AVANCÉES DE SPÉCIALISTES

Avec le concours du Centre hospitalier de Charleville-Mézières, l'Hôpital de Fumay vous accueille dans le cadre de consultations avancées de spécialistes (planning ci-dessous). Pour prendre rendez-vous, il vous suffit de composer le 03.24.36.26.05

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|------------|--|---|---|---|---|
| | Mammographie* | Mammographie* | Mammographie* | Mammographie* | Mammographie* |
| MATIN | Alcoologie Tous les 15 jours Dr BOURIN CSAPA 08 | CSAPA 08 Éducateur toxicomanie | Echographie MÉDECIN RADIOLOGUE Du centre hospitalier de Charleville-Mézières Cardiologie Toutes les semaines Dr MAROUN (cardiologue libéral de Givet) Urologie Le 2ème mercredi du mois Dr NICOLACOPOULOS Du centre hospitalier de Charleville-Mézières | Rhumatologie Dr DUHAMEL Du centre hospitalier de Charleville-Mézières Consultations Sages-femmes du centre hospitalier de Charleville-Mézières | Echographie MÉDECIN RADIOLOGUI Du centre hospitalier de Charleville-Mézières Rhumatologie Dr DUHAMEL Du centre hospitalier de Charleville-Mézières Consultations Sages-femmes du centre hospitalier de Charleville-Mézières Psychologue Addictions |
| APRES-MIDI | Mammographie* Pneumologie Tous les 15 jours Semaines paires DR CHOUABE Du centre hospitalier de Charleville-Mézières Alcoologie Tous les 15 jours Dr BOURIN CSAPA 08 | Mammographie* Pneumologie Tous les 15 jours Semaines impaires Dr BUSSY Du centre hospitalier de Charleville-Mézières CSAPA 08 Éducateur toxicomanie | Mammographie* | Mammographie* Consultations Sages-femmes du centre hospitalier de Charleville-Mézières | Mammographie* Chirurgie Orthopédique Dr KAYENGA Du centre hospitalier de Charleville-Mézières Consultations Sages-femmes du centre hospitalier de Charleville-Mézières |

^{*}Mammographie tous les jours en fonction des disponibilités des médecins (Dr GANEVA - Dr TOMEBA YOUDJEU) Radiographies tous les jours

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JEUDIS : prise de rendez-vous au 03.24.54.23.89

Santé NUMÉROS UTILES

Antenne SMUR: composez le 15

RADIOLOGIE

HÔPITAUX

CENTRE HOSPITALIER DE FUMAY

Place du Baty, 08170 FUMAY **Tél: 03 24 36 26 00** Sécretariat radiologie/échographie **Tél: 03 24 36 26 00**

CHU DINANT MONT-GODINNE

Dinant : Rue Saint Jacques, 501 - 5500 DINANT (Belgique) **Tél : 00 32 82 21 24 11** Mont-Godinne : Avenue G.Thérasse, 1 - 5530 YVOIR **Tél : 0032 81 42 21 11**

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

45 avenue de Manchester - 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Tél Standard: 03 24 58 70 70

CABINET DE RADIOLOGIE

Esplanade Sourdille, 08600 GIVET

Tél: 03 24 41 47 98

NOUVEAU: MAMMOGRAPHIE

LABORATOIRE

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES BIO ARD'AISNE

Esplanade Aimé et Jules Rivir, 08600 GIVET

Tél: 03 24 42 03 12

PHARMACIES

CANTON DE GIVET

Pharmacie RENARD - 37 Avenue Roger Posty, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél: 03.24.41.61.40

Pharmacie Saint Georges - 12 Place de l'église, 08320 VIREUX-WALLERAND Tél 03.24.41.60.31

Pharmacie GOOSSE-JAUMOTTE - 15 Quai des Héros de la Résistance, 08600 GIVET Tél: 03.24.42.10.51

Pharmacie de la Marine - 17 Place Méhul, 08600 GIVET Tél: 03.24.42.05.69

Pharmacie DECLEF Luc & MONETA Thierry - 13 Place de la République, 08600 GIVET Tél: 03.24.42.04.27

Pharmacie du Centre - 4 Place Carnot, 08600 GIVET Tél: 03.24.42.05.38

CANTON DE REVIN

Pharmacie La Jolie Rose - 1 Rue du rivage, 08170 HAYBES Tél: 03.24.41.11.56

Pharmacie ROUSSELLE - 87 Rue du Général de Gaulle, 08170 FUMAY Tél: 03.24.41.10.02

Pharmacie BARRAS-COMANDINI - 11 Place Aristide Briand, 08170 FUMAY Tél: 03.24.41.10.41

Pharmacie du Centre - 98 Rue Victor Hugo, 08500 REVIN Tél: 03.24.40.10.77

Pharmacie de la Bouverie - 16 Avenue Jean Baptiste Clément, 08500 REVIN Tél: 03.24.40.11.14

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le n°audiotel Résogarde au 3237 accessible 24h/24h - 0,34€ TTC/par min

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CANTON DE GIVET

Dr DUBOIS - Dr GARAND - Dr FRANCLIN - Cabinet Médical, 10 rue de la Gare, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél: 03.24.41.53.73

Dr DELATTRE - Dr EL-MELALI - Dr MATYJASIK - Dr LAGNIER : Pôle Médical de la Pointe, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.01.56

Dr MORTELLARO Pierre 3 route de Hierges, 08320 AUBRIVES Tél: 03.24.41.70.65

Dr DELIENCOURT Philippe 28 rue Oger, 08600 GIVET Tél: 03.24.33.51.00

Dr OWINO Byron - Cabinet Médical, 1 Place des Tries, 08320 VIREUX-WALLERAND Tél: 07 70 01 00 79

CANTON DE REVIN

Dr GOFFE DUPRIEZ Véronique 43 rue du Rivage, 08170 HAYBES Tél: 03.24.42.06.77

Dr DEBAISIEUX Hervé 14 avenue de l'Europe, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.00.48

Dr HENNEQUIN Pascal 3 avenue Jean-Baptiste Clément, 08170 FUMAY Tél: 03.24.41.10.53

Dr E'SIM NZIAM NGAKUNA Natacha 30 place Aristide Briand, 08170 FUMAY Tél: 03.24.41.19.14

Dr SACREZ Marc 35 quai Port au Blé, 08170 FUMAY Tél: 03.24.41.13.14

Dr VAN DEN BERGH Michel 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél: 03 24 40 21 72

Dr DANZI Emilio 4bis, avenue du Général de Gaulle, 08500 REVIN Tél: 03.24.40.12.07

Dr GENA Guy 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél: 03 24 42 71 16

SAGES-FEMMES

Mme Caroline BATTLE, 31 rue Etienne Dolet, 08500 REVIN Tél: 06 78 46 13 69 Mme Élise MICHEL, 12 rue Oger, 08600 GIVET Tél: 09 73 03 07 30 Mme Carole SULIS, Maison des Solidarités de REVIN,

330 Allée du 8 mai 45 **Tél : 03 24 40 12 13**

Maison des Solidarités de GIVET, rue Thiers Tél: 03 24 42 73 73

PÔLE MÉDICAL DE LA POINTE,

12 Esplanade Jacques Sourdille, 08600 GIVET

Tél: 03 24 42 01 56 Médecins Généralistes, Kinesithérapeutes, Orthophoniste, Cabinets dentaires, Psychologue

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Tél: 36 46 (0,06€/min + prix d'un appel local)

Mise à jour avril 2019







EMBARQUEZ À BORD DU «CHARLEMAGNE»

Dans une ambiance lounge et conviviale, offrez-vous un moment de détente en famille ou entre amis. Bar à vin, cocktails, tapas et notre sélection de bières vous attendent sur le bateau Charlemagne.

Laissez-vous porter et profitez des paysages de la Meuse pour une croisière inoubliable

DATES D'OUVERTURE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

| | Adulte | Enfant |
|-------------------|--------|--------|
| Croisière d'1h30 | 12.00€ | 6.00€ |
| Croisière de 3H00 | 18.00€ | 10.00€ |

Juillet - Août (haute saison)
navigation du mercredi au dimanche

Avril - mai - juin et septembre (basse saison) navigation les week-ends et jours fériés + soirée animée le vendredi soir.

Informations

Val d'Ardenne tourisme 0033 (0) 3 24 42 92 42

www.croisieres-charlemagne.com





Envie de renforcer les liens entre vos équipes dans un lieu original ou juste découvrir les Ardennes entre amis ?

Contactez-nous pour découvrir nos offres spéciales groupe et team-building.